

10

FÉV

2023

Infrastructures / Office cantonal des transports

Enquête publique de réglementation du trafic - Chemin du Feuillet - Commune de Veyrier

Enquête publique numéro 6903

Objet : Circulation et stationnement

Par son courriel du 11 octobre 2022, le représentant des copropriétaires du chemin du Feuillet nous demande de protéger ledit chemin contre les véhicules indésirés et d'interdire le stationnement hors cases.

Il convient, dès lors, de réglementer ces nouvelles prescriptions au moyen de la signalisation nécessaire.

Le présent avis constitue une publication d'enquête publique de réglementation locale du trafic, au sens de l'article 4 de la loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière, du 18 décembre 1987, et de l'article 2 du règlement d'exécution de la loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière, du 30 janvier 1989.

L'office cantonal des transports invite toutes les personnes intéressées à faire par écrit, dans un délai de 30 jours à compter de la publication dans la Feuille d'avis officielle, les observations relatives au projet susmentionné.

Le dossier relatif au projet susmentionné peut être consulté durant 30 jours à compter de la publication dans la Feuille d'avis officielle, sur demande auprès du standard de l'office cantonal des transports, tél. 022 546 78 00.